

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'extension de carrière à Rame

De : Gerard GARNIER <gerardgarnier05@orange.fr>

Date : 29/04/2024 22:19

Pour : pref-carriere-champcella@hautes-alpes.gouv.fr

Pra-Reboul, le 29 avril 2024

M. Gérard Garnier

Pra-Reboul

05310, la Roche de Rame

à

M. le Commissaire Enquêteur

pref-carriere-champcella@hautes-alpes.gouv.fr

[pref-carriere-champcella@hautes-](mailto:pref-carriere-champcella@hautes-alpes.gouv.fr)

Objet : Enquête publique concernant les « Fonds de Rame ».

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis opposé à cette extension, car le secteur de Rame a déjà fait l'objet de nombreuses dégradations environnementales. Bien que situé dans un périmètre Natura 2000 et ZNIEEF, car abritant des espèces patrimoniales rares, ce projet industriel a tout de même été autorisé.

Une nouvelle autorisation d'exploiter, si elle était délivrée, impacterait cette zone de façon encore plus dure, puisqu'elle permettrait de creuser plus profondément la couche alluvionnaire. Ceci aurait pour effet de détruire de nouveaux biotopes, de surface, et de modifier la perméabilité du sous-sol, puisque les fosses seraient comblées par de la terre de remblai.

Compte tenu du fait que l'actuelle carrière de Barrachin entraîne déjà des dommages visuels, sonores, écologiques graves et irréversibles, est-il raisonnable de poursuivre la destruction environnementale de la zone ?

De plus, la prétendue remise en état du secteur de Rame après extraction n'a rien de rassurant si on constate le peu de soins dont les espaces replantés font l'objet. Il est très peu probable que ces jeunes arbres puissent se développer, et dans le meilleur des cas, il leur faudrait plusieurs décennies pour atteindre la taille de ceux qui ont été détruits.

Enfin, sachant qu'une grande partie des granulats est destinée à alimenter les projets

de constructions des hautes vallées touristiques, n'est-il pas grand temps que les communautés de communes initiant de telles entreprises prennent leurs responsabilités en créant leurs propres unités d'extraction ?

Ceci éviterait de condamner et dévaster un seul et même secteur. Par ailleurs, les camions transportant le béton, accompliraient des distances plus courtes, le réseau routier serait moins saturé, l'empreinte carbone diminuée et la sécurité routière améliorée.

Bien entendu, à terme, l'idéal serait d'envisager une alternative au béton, afin de préserver les sites naturels, où qu'ils se situent.

En conclusion, je pense que le secteur de Rame a déjà lourdement payé sa contribution à l'économie départementale en termes de destruction de zone naturelle, et ne doit pas être davantage saccagé.

Espérant que mes arguments permettront de sauver cet endroit d'une totale destruction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Gérard Garnier